

et il a choisi avec soin, à la lumière des besoins et des possibilités des diverses régions, les programmes qu'il estime les plus prometteurs et les plus aptes à favoriser la prospérité économique. Mes Ministres vous présenteront des mesures législatives concernant l'encouragement des programmes de main-d'œuvre, les améliorations régionales, les investissements nationaux, le développement régional, le développement de l'exportation et l'administration des ressources, dont une Loi sur l'exploitation des mines au Yukon et une Loi sur la production du pétrole et du gaz, se rapportant à la gestion des richesses du Nord canadien qui se révèlent de plus en plus importantes. En outre, mon Gouvernement présentera une Loi visant la mise en marché du poisson d'eau douce et il se propose d'examiner immédiatement diverses méthodes qui permettront une plus grande efficacité dans la production et la vente du blé, y compris l'établissement éventuel d'un Conseil national des grains. Vous serez priés d'approuver des modifications aux lois suivantes: Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi sur le crédit agricole, Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Vous serez priés d'étudier une Loi sur une Société de développement du Canada, une Loi fédérale sur les coopératives et une Loi sur la société de développement de l'exportation.

La croissance de notre population et la modification de la nature de notre société urbaine et industrielle mobile prêtent une nouvelle importance à la conservation au sens traditionnel du mot. Nous progressons effectivement en matière de conservation sur le plan économique en faisant graduellement un meilleur usage de nos richesses en vue d'une haute productivité à long terme. Nous devons aussi, avant qu'il soit trop tard, songer de nouveau à la préservation de notre patrimoine, dont devraient jouir les générations futures de Canadiens. Vous serez priés d'étudier des mesures législatives concernant les parcs nationaux et les lieux et monuments historiques. Ces biens ainsi que les autres aménagements destinés au repos de l'esprit, au renouvellement de la vitalité, au sport et à la détente corporelle deviennent sans cesse d'une plus grande importance dans notre cadre social. Ils permettent aux Canadiens et à nos visiteurs de goûter une vie enrichissante, d'une qualité qui disparaît de plus en plus chez nous comme dans d'autres pays industrialisés. D'une importance plus vaste est le problème de la pollution, qui doit recevoir une plus grande attention de la part des autorités fédérales, provinciales et municipales. Mes Ministres s'occupent d'élaborer des propositions sur ces sujets, et celles-ci seront soumises à votre examen en temps utile.

Les richesses naturelles dont le Canada est comblé doivent nous rappeler que nous avons une responsabilité considérable et de grandes possibilités dans le domaine de l'aide étrangère. Mon Gouvernement tient à activer ses projets et ses programmes de coopération et de développement internationaux, ce qui comprendra la création au Canada d'un Centre international de développement.

Sur le plan général des affaires internationales, mes Ministres estiment que la situation actuelle est incertaine et fort inquiétante. Les négociations sur le Vietnam se poursuivent à Paris, mais jusqu'ici elles n'ont pas progressé selon nos espoirs. Le Gouvernement a observé avec une profonde inquiétude les tentatives faites en vue d'un règlement pacifique au Nigéria et il a pris une part active aux efforts internationaux destinés à soulager les souffrances de la population civile. La situation en Tchécoslovaquie a causé aussi une très vive inquiétude au

Gouvernement, qui s'est préoccupé non seulement de ses effets sur les perspectives de détente et l'évolution future au sein des pays communistes, mais aussi de ses conséquences en ce qui regarde la liberté et le bien-être des Tchécoslovaques. Mes Ministres rédigent actuellement des propositions en vue d'offrir, au Canada, un foyer permanent à ceux d'entre eux qui doivent chercher refuge à l'étranger.

Le Gouvernement a entrepris une étude approfondie de notre politique en matière d'affaires extérieures et de défense. L'apport du Canada à l'OTAN, les relations avec Pékin, l'Amérique latine et l'Europe sont à l'étude. Une révision de nos relations avec d'autres pays sera entreprise plus tard, et lorsque des conclusions auront été formulées, le Parlement sera invité à les étudier.

Les événements qui sont survenus dans d'autres pays et dont j'ai déjà parlé nous rappellent de façon frappante que le bonheur que nous avons d'être Canadiens comporte des droits et des libertés aussi bien que des avantages matériels. Ils nous alertent quant à la nécessité non seulement d'être vigilants pour conserver nos institutions démocratiques, mais aussi de veiller constamment à les améliorer. Un gouvernement efficace, qui répond aux exigences publiques et qui se prête à la participation publique, est indispensable au fonctionnement satisfaisant d'un régime démocratique. Il sera encore plus essentiel à l'avenir, à mesure que la technologie et la science fourniront de nouveaux moyens plus directs pour disséminer l'information et obtenir la participation individuelle de toute notre population. Le Gouvernement a déjà pris certaines mesures pour revoir l'organisation de ses services d'information, afin d'y apporter le plus tôt possible certains perfectionnements qui rendront plus efficaces l'obtention et la diffusion des renseignements, ce qui permettra aux Canadiens de participer de façon soutenue, éclairée et plus active aux travaux de leur Gouvernement. En outre, dans le cadre du processus continu de modernisation et de perfectionnement des rouages gouvernementaux, vous serez priés, durant la présente session, d'adopter une Loi sur l'organisation du gouvernement. Cette mesure viendra compléter un certain nombre de modifications de l'organisation et de la structure qui ont été annoncées par le Premier ministre il y a quelques semaines et compléteront les réformes parlementaires si indispensables au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Après le renforcement et le rajeunissement des rouages parlementaires et administratifs et l'exécution des travaux considérables qui restent présentement à terminer dans le programme législatif, le Parlement sera en mesure de s'attaquer aux difficiles et urgents problèmes concernant la jeunesse, la pauvreté, les disparités régionales, l'expansion urbaine, le bien-être des particuliers, l'application et l'encouragement de la technologie scientifique. Ces sujets intéressent tous les gouvernements du Canada et il est évident que nous devons faire beaucoup plus que ce qui avait été prévu jusqu'ici. Ce serait une erreur cependant de s'attendre à trouver des solutions faciles, ni même une solution quelconque, sans une étroite et franche collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, non seulement pour la planification mais aussi pour la mise en œuvre.

Afin de favoriser un tel travail, il serait utile de mettre à la disposition de tous les gouvernements un institut qui pourrait s'appliquer à des recherches et à des considérations à long terme sur les multiples questions intéressant les gouvernements. Il n'existe pas de service semblable au pays à l'heure actuelle et mes Ministres ont